Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

EB142/3 Add.2
15 janvier 2018

Projet de treizième programme général de travail 2019-2023 : estimation financière

Rapport du Directeur général

1. Dans son projet de treizième programme général de travail 2019-2023 (treizième PGT), l'OMS met en place un ambitieux programme avec des buts précis et des cibles mesurables, ainsi qu'une stratégie devant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé.

2. Le monde est déjà en train de prendre du retard en ce qui concerne de nombreuses cibles des ODD – à commencer par celle de la couverture sanitaire universelle (CSU). Il sera très difficile d'atteindre les ODD fixés, mais le Secrétariat fera tout son possible pour aider les pays dans cette entreprise. C'est ce que le treizième PGT vise à réaliser. L'estimation financière présentée ici évoluera en fonction de l'appui fourni par le Secrétariat aux États Membres.

3. Pour donner suite aux demandes d'informations des États Membres, le Secrétariat a élaboré une estimation financière de haut niveau concernant le projet de treizième PGT qui s'établit à US $10,8 milliards pour la période de cinq ans du segment de base du budget. Sur la base du budget programme approuvé pour l'exercice 2018-2019, ce montant représente une augmentation de US $2 milliards pour les cinq ans, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de US $400 millions par an.

4. Le douzième programme général de travail 2014-2019 a été le premier dans l'histoire de l'Organisation à inclure une enveloppe financière pour la durée de la période concernée,[1] le montant indiqué n'ayant toutefois été fourni qu'à titre indicatif sans autres précisions.

5. L'estimation financière concernant le treizième PGT correspond avant tout aux efforts visant à renforcer l'OMS au niveau des pays et prévoit notamment une cible de 5 % pour les économies par gains de productivité et autres mesures d'économie. Le Secrétariat a déjà commencé à mettre en œuvre ces améliorations.

6. Parallèlement, il restructure ses efforts de mobilisation des ressources, des résultats étant déjà escomptés au cours de l'année à venir.

---

[1] « Le programme général de travail envisage une enveloppe financière grosso modo constante sur la période qu'il couvre, de l'ordre de US $12 milliards. Cette enveloppe globale sera répartie de manière plus ou moins égale entre les trois exercices biennaux, c'est-à-dire à raison de US $4 milliards pour chacun d'entre eux » (Douzième programme général de travail 2014-2019. Pas seulement une absence de maladie. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014, p. 59 (http://www.who.int/about/resources_planning/twelfth-gpw/fr/, consulté le 12 janvier 2018)).

7. Le présent document offre une estimation de haut niveau, suivant une approche descendante, des besoins financiers pour les cinq années du treizième PGT. La plus grande partie des investissements supplémentaires nécessaires concerne le niveau des pays et de ce fait la prochaine étape consistera à consulter les bureaux de pays pour valider et affiner l'estimation afin d'arriver à une détermination plus précise des capacités requises.

8. Le Secrétariat a déjà indiqué qu'il ne cherche pas à ajuster le budget programme pour 2018-2019, approuvé et en cours d'exécution ; les ajustements éventuels seront apportés dans le cadre de la réaffectation des ressources à laquelle le Directeur général est actuellement habilité à procéder. L'élaboration du projet de budget programme 2020-2021 va maintenant commencer : la question sera examinée par les comités régionaux en 2018, par le Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019 et par la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019.

ESTIMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE TREIZIÈME PGT

9. À partir du budget programme 2020-2021, le budget programme comprendra deux segments, à savoir un segment de base et des opérations adaptables. Ce segment comprendra les interventions d'urgence, les activités restantes au titre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et des projets spéciaux – c'est-à-dire des projets non prévus à l'avance, généralement négociés au niveau des pays, mais qui sont essentiels pour mettre en œuvre les priorités stratégiques du treizième PGT.[1] Comme ce segment dépend avant tout de l'évolution de la situation, c'est sur le segment de base que l'on met l'accent dans le présent document.

10. Les besoins financiers au cours des cinq années du treizième PGT sont indiqués dans la figure ci-dessous qui distingue trois catégories : les besoins de base, les investissements supplémentaires requis, et les économies et réaffectations.

Figure. Treizième PGT : estimation financière concernant le segment de base – US $10,8 milliards pour les cinq années visées

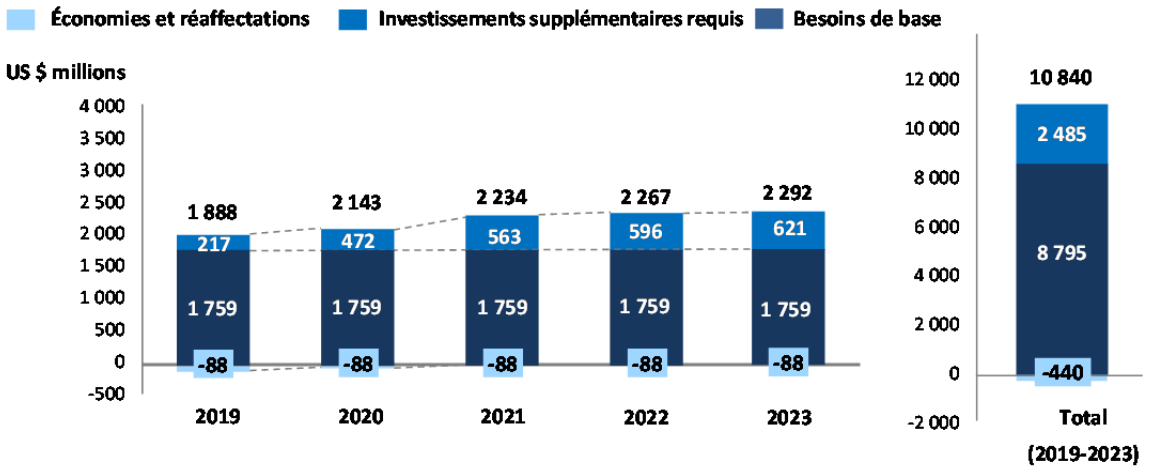

[1] Ce segment dépendra de l'évolution de la situation. Le budget initial a donc une valeur purement indicative.

11. L'estimation financière concernant le treizième PGT est fondée sur les hypothèses suivantes.

a) **Budget de base actuel :** on a pris pour cela le budget de base de l'exercice 2018-2019,[1] ce qui permet d'obtenir une **base budgétaire annuelle de US $1759 millions, soit US $8795 millions pour la période de cinq ans.**

b) **Mise en œuvre des nouvelles priorités stratégiques et des réorientations du treizième PGT :** pour atteindre les objectifs ambitieux du treizième PGT et maintenir les capacités précédemment prévues au budget et financées par l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite,[2] des investissements supplémentaires sont requis dans les deux domaines ci-dessous du renforcement de la capacité des pays et des fonctions normatives.

i) **Un nouveau modèle de pays.** Un modèle a été élaboré sur la base de l'instauration potentielle de la CSU, d'une hiérarchisation des activités des pays en 2018-2019, de la rationalisation des éléments essentiels de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et des discussions avec les chefs de bureaux de pays,[3] visant à cerner les fossés à combler concernant les priorités du treizième PGT : la CSU mettait l'accent sur le renforcement des systèmes de santé ; les urgences sanitaires sur la préparation aux situations d'urgence ; et l'amélioration de la santé des populations sur les fonctions de surveillance et de vaccination essentielles, les maladies non transmissibles, la résistance aux antimicrobiens, le capital humain et le changement climatique. C'est la composante « pays » qui est à l'origine de la plus grande partie des investissements supplémentaires.

ii) **Augmentation de certaines fonctions normatives et de leadership mondial.** S'il s'agit de privilégier le renforcement de la capacité des pays, il est également proposé de renforcer certains domaines des activités normatives et de sensibilisation sanitaire au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays clés, à savoir : leadership et sensibilisation ; données ; communications et mobilisation des ressources.

c) **Investissements supplémentaires requis :** sur la base de la modélisation, le **montant total des investissements supplémentaires requis pour l'ensemble de la période de cinq ans s'établit à US $2485 millions** pour les domaines susmentionnés. Ce montant comprend aussi une augmentation proportionnelle modeste pour les frais gestionnaires et administratifs associés aux tâches supplémentaires. Il est prévu que la mise en œuvre des investissements se fera progressivement au cours des cinq ans (il a également été tenu compte d'un taux d'inflation raisonnable) pour atteindre la pleine capacité d'ici 2023.

d) **Économies par gains de productivité et autres économies :** certains des investissements supplémentaires requis seront compensés, dans une proportion pouvant aller jusqu'à 5 %, par une diminution des dépenses grâce aux gains de productivité et autres économies d'un montant pouvant atteindre **US $440 millions.**

---

[1] Le budget du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et celui du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine ont été ajoutés au montant de base.

[2] Dans le cas des activités en vue de l'éradication de la poliomyélite, le personnel affecté aux fonctions de santé publique de base actuellement prévu au budget en dehors du segment de base devrait être intégré à celui-ci à partir de 2020.

[3] Comme indiqué au paragraphe 7, ce modèle devrait être validé et affiné au cours d'un processus ascendant appliqué pays par pays.

e) **Investissements nets :** les investissements nets requis sont équivalents au montant de base de US $8795 millions auquel il faut ajouter les investissements supplémentaires (US $2485 millions) et dont il faut retrancher les économies par gains de productivité et autres économies (US $440 millions), ce qui donne un montant total de US $10,8 milliards.

12. Les pandémies et nombreuses autres menaces pour la santé que l'OMS doit affronter occasionnent des coûts considérables – susceptibles de se chiffrer en milliers de milliards. Ces montants auxquels il faudra inévitablement faire face si l'on ne parvient pas à éviter les menaces sanitaires sont sans commune mesure avec les investissements additionnels préconisés dans le présent document. Le treizième PGT offre donc des perspectives uniques en termes de retour sur investissement.

= = =